

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 7 avril 2021

Date de la convocation : 31 mars 2021

Ordre du jour :

1. AVIS SUR LE RENOUELEMENT DES TICKETS SERVICES
2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
6. SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRES D'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4 « ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT EN MATIERE DE SERVICES NUMERIQUES » DES STATUTS DE MANCHE NUMERIQUE ET DE SES ANNEXES
7. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à dix-sept heures trente minutes, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à huis clos à la salle des fêtes, sous la présidence de M. LEMOINE François, Maire - Président.

Présents : M. LEMOINE François, Maire-Président, Mmes LURIENNE Magali, DEROUET Dominique, PRUVEL Yvonne, DESCHAMPS Madeleine, JEHAN Annie, THOMAS Bernadette, FABRE Anne.

Absente excusée : Mme BRISSET Delphine (a donné procuration à Mme PRUVEL Yvonne).

Assistait également à la séance : M. RIBIER, Conseiller aux Décideurs Locaux.

Madame JEHAN Annie a été nommée secrétaire de séance.

1- 2021/01- AVIS SUR LE RENOUELEMENT DES TICKETS SERVICES

Monsieur le Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq

- demande aux membres de la Commission du CCAS, s'ils sont d'accord pour renouveler et augmenter le nombre de tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté et de passer des nouvelles commandes en 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la commission du CCAS, acceptent :

- de renouveler les tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté ;
- donnent tout pouvoir à Monsieur le Président pour passer des nouvelles commandes d'un montant total de 600 € plus les frais pour 2021.

2- 2021/02- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la Présidence de Monsieur LEMOINE François, Maire-Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 7 avril 2021

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 7 avril 2021.

Ont signé au registre des délibérations : M. LEMOINE François, Maire - Président, Mmes LURIENNE Magali, DEROUET Dominique, PRUVEL Yvonne, BRISSET Delphine (a donné procuration à Mme PRUVEL Yvonne), THOMAS Bernadette, DESCHAMPS Madeleine, FABRE Anne, JEHAN Annie.

3- 2021/03- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Madame LURIENNE Magali, membre du CCAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur François LEMOINE, Maire - Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
85	Section de fonctionnement		1 500.77 €	752.26 €	230.23 €	/	978.74 €
06	Section d'investissement	/	/	/	/	/	/
	TOTAL	/	1 500.77 €	752.26 €	230.23 €	/	978.74 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 7 avril 2021

de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du C.C.A.S pour l'exercice 2020 présentée par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 du C.C.A.S présenté par Monsieur le Président,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame LURIENNE Magali, présidente de séance,

Monsieur le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du C.C.A.S pour l'exercice 2020 du budget principal.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 7 avril 2021.

Ont signé au registre des délibérations : Mmes LURIENNE Magali, DEROUET Dominique, PRUVEL Yvonne, BRISSET Delphine (a donné procuration à Mme PRUVEL Yvonne), THOMAS Bernadette, DESCHAMPS Madeleine, FABRE Anne, JEHAN Annie.

4- 2021/04- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq expose aux membres de la Commission du CCAS que le montant de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice 2018 s'élève à 978.74 euros.

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter :

- 978.74 euros au compte 002 report à nouveau.

5- 2021/05- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 509.00 Euros à la section de fonctionnement.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 7 avril 2021

6- 2021/06- SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRES D'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4 « ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT EN MATIERE DE SERVICES NUMERIQUES » DES STATUTS DE MANCHE NUMERIQUE ET DE SES ANNEXES

Le CCAS d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ adhère à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services du syndicat. Les annexes sont fournies selon les services déjà utilisés ou futurs. Les tarifs sont accessibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Pour rappel, cette adhésion permet de :

- Bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique, installation et formation sur les logiciels métiers et de dématérialisation ...
- Accéder à la centrale d'achats : matériels informatiques, wifi public, ... plateforme de dématérialisation des ACTES au contrôle de légalité, ...
- Accéder au catalogue des services numériques : certificats électroniques, parapheur électronique, plateforme des marchés publics (profil acheteur), accès à internet, interconnexions de sites publics...

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la convention-cadre et sa signature, ainsi que de ses annexes ci-jointes et futures en lien avec les services utilisés par notre collectivité.

Les quatre premières annexes à signer sont les suivantes :

- **Annexe 1 Assistance logiciels - dématérialisation** (pour l'assistance au quotidien sur les logiciels de gestion, dématérialisation des flux comptables, parapheur électronique)
- **Annexe 2 Formations - Interventions – logiciels - dématérialisation** (pour les formations et installations des logiciels de gestion et outils de dématérialisation)
- **Annexe 7 certificat électronique** (pour la fourniture des certificats requis pour ACTES, parapheur, autres plateformes SYLAE ...)
- **Annexe 8 Solution de messagerie, d'hébergement de données et portail d'authentification** (messagerie + stockage en ligne : 1^{er} COMPTE INCLUS DANS L'ADHESION avec 1 nom de domaine en « .fr »)

7- QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 12 avril 2021

Le Maire – Président,

